



Rennes, le 22 novembre 2016

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Poursuite de l'aménagement à 2x2 voies de la RN 164 Secteur de Châteauneuf-du-Faou**

#### **Démarrage des travaux préparatoires au chantier**

Le projet d'aménagement au niveau de Châteauneuf-du-Faou qui est la dernière section de la RN164 à mettre à 2x2 voies dans le Finistère, est d'une longueur d'environ 12,5 km et a été déclaré d'utilité publique le 7 juillet 2014. Il bénéficie d'une enveloppe de 65 M€ de crédits au Contrat de Plan État-Région (CPER) 2015-2020, prise en charge à 47,5 % par l'État, 49,9 % par la Région Bretagne et 2,6 % par le Département du Finistère.

#### **Finalisation du projet et des procédures réglementaires**

Les études et concertations menées depuis la déclaration d'utilité publique de juillet 2014 ont permis de finaliser le projet technique dans ses moindres détails.

Ce travail a permis de définir les emprises finales du projet et de conduire deux enquêtes parcellaires successives permettant à l'État d'entamer dès l'automne 2015 les négociations amiables avec les propriétaires concernés, afin de maîtriser le foncier nécessaire à la réalisation des travaux. Par ailleurs, dans le cadre de l'aménagement foncier agricole et forestier (AFAF) en cours, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Bretagne a demandé la prise de possession anticipée des emprises du projet, pour permettre la réalisation des travaux routiers sans attendre la prise de possession par les propriétaires et exploitants de leur nouveau parcellaire. Cette prise de possession anticipée donne droit, pour les exploitants concernés, à des indemnités financières, en particulier pour pertes de cultures ; des états des lieux sont en cours afin de déterminer le montant de ces indemnités.

Le piquetage des emprises, qui sert à délimiter précisément les terrains nécessaires à la réalisation du projet routier, est en cours d'achèvement.

Enfin, le Préfet du Finistère a signé le 3 novembre 2016 l'arrêté préfectoral autorisant le projet au titre de la Loi sur l'Eau et des Espèces protégées.

#### **Contacts presse :**

**Préfecture du Finistère** : Sébastien CHEVRIER – 02 98 76 29 51

**Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne**

Mission Communication : Marie VERGOS – 02 99 33 42 11

**Région Bretagne** : Odile BRULEY - 02 99 27 13 55 ou 06 76 87 49 57

## Démarrage des travaux préparatoires

Dans ces conditions, les travaux préparatoires, préalables aux travaux routiers, ont pu débuter. Ainsi :

- depuis, le 7 novembre 2016, des fouilles archéologiques ont été lancées, ciblées sur 4 secteurs. Réalisées par l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP), elles doivent être achevées au printemps 2017.
- depuis le 14 novembre 2016, des opérations de déboisement et défrichage des emprises sont réalisées par l'entreprise Jean Daniel.
- début 2017, se tiendront les démolitions des habitations et bâtiments situés dans les emprises de la future route, les premiers déplacements de réseaux électriques par ENEDIS et les terrassements de la future voie verte dans le secteur de Trémelé, pour permettre le déplacement de la conduite d'eau potable actuellement située sous la route nationale.

Ces travaux préalables n'auront pas d'impact sur la circulation sur la RN 164.

L'objectif est ensuite de démarrer les premiers travaux routiers au mois de juin 2017.

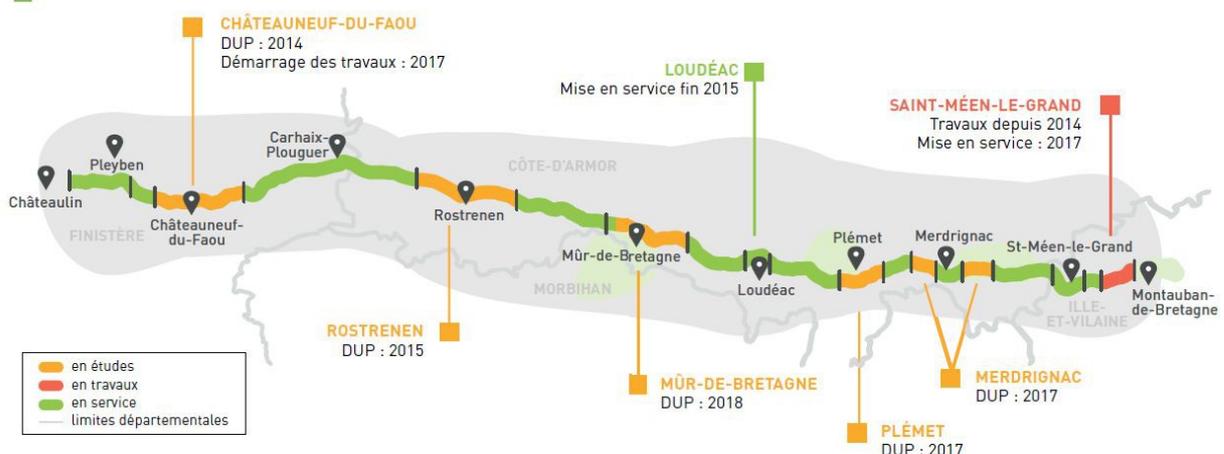
Pour accompagner le déroulement des travaux routiers, une lettre d'information aux riverains sera mise en place : une première lettre sera diffusée aux habitants des communes concernées par le projet début 2017.

### **Finaliser la mise à 2x2 voies de la RN164 : un objectif stratégique pour l'État et la Région Bretagne**

La mise à 2x2 voies de l'ensemble de la RN164 pour améliorer l'accessibilité et le développement du Centre Bretagne mais également améliorer les temps de parcours depuis/vers le Finistère est un objectif prioritaire de l'État et de la Région Bretagne inscrit dans le *Pacte d'Avenir pour la Bretagne*. Il s'agit de participer activement à l'aménagement du territoire central de la Bretagne, composé de petite villes non desservies par une infrastructure ferroviaire, pour favoriser son développement économique et social, et contribuer à sa revitalisation. Cet aménagement permettra aussi d'améliorer les conditions de circulations routières et la sécurité des usagers sur la RN164, et de proposer une alternative performante aux axes littoraux, parfois surchargés.

D'importants moyens financiers sont mobilisés par l'État et la Région au service de cette ambition. Près de 237 M€ de crédits (dont 145 M€ pour la partie costarmoricaine) sont inscrits dans le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 pour terminer les travaux en cours, finaliser les projets, maîtriser le foncier nécessaire sur les sections restant à élargir et entamer des chantiers dans tous les secteurs, à

#### La RN 164 où en est-on ?



#### Contacts presse :

**Préfecture du Finistère** : Sébastien CHEVRIER – 02 98 76 29 51

**Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne**

Mission Communication : Marie VERGOS – 02 99 33 42 11

**Région Bretagne** : Odile BRULEY - 02 99 27 13 55 ou 06 76 87 49 57